

## Des nouvelles de l'AMLP – novembre 2018

On a tellement fait de choses cette année pour lutter contre les pesticides qu'on a mis un peu plus de temps que d'habitude pour vous donner des nouvelles.

Mais avant de vous inviter à lire notre newsletter complète, une grande nouvelle : l'AMLP vient d'être reconnue d'utilité publique !

Alors, n'oubliez pas d'adhérer, et bonne lecture!

### ACTIONS MILITANTES

Dans les objectifs de l'association :

- contribuer à une diminution effective de l'usage des pesticides
- produire une analyse critique des risques sanitaires soulevés par l'usage des pesticides

Depuis un an, le contexte est le suivant :

- vote des parlementaires européens le 4 octobre 2017 rejetant la définition des perturbateurs endocriniens (PE) par la commission européenne en juin 2016
- refus d'inscrire dans la loi la date de fin du glyphosate
- 2 rapports importants de l'Inspection Générale des Affaires sociales (IGAS) : l'un sur les PE et l'autre sur les pesticides
- changement de ministre de l'environnement et de l'agriculture en septembre et octobre 2018
- suite et fin des Etats Généraux de l'Alimentation (EGA) avec vote de la loi alimentation (à voir les décrets : riverains, conséquences sur alimentation) le 2 octobre

#### **Parlons d'abord du fonctionnement de l'association :**

Le CA se réunit tous les mois, avec la majorité des membres par Skype.

Les membres du CA vont signer une charte attestant de leur absence de liens d'intérêts. L'association a été déclarée d'utilité publique : ceci permet aux adhérents de déduire l'adhésion des revenus à déclarer fiscalement et à l'association de recueillir des dons

La réflexion sur la création d'un groupe « nutrition » a été engagée depuis que nous avons été rejoints par Laurent Chevalier, (Unité de médecine environnementale de Montpellier).

Les orientations suivantes sont en discussion :

- proposition d'une expertise sur la nutrition (pesticides, PE, mais aussi autres ?)
- proposition d'une réflexion sur la présence dans les médias ( porte-paroles?)
- proposition d'une coopération avec « Générations Futures » par exemple, qui n'a pas de pôle médical à proprement parler

## **Ensuite parlons des actions entreprises :**

Le registre des malformations de l'enfant en Rhône-Alpes- REMERA- a vu sa subvention du Conseil Régional supprimée. La question s'est posée en CA de soutenir cette association.

L'Alliance santé et environnement (HEAL) rassemble plus de 70 organisations membres à travers toute l'Europe – professionnels/elles de santé, centres de recherches, caisses d'assurance maladie à but non lucratif, ligues de cancer, associations environnementales... – œuvrant de concert à la promotion d'une action européenne ambitieuse au service de la santé environnementale notamment la minimisation de l'exposition aux substances chimiques toxiques.

L'adhésion de l'AMLP au HEAL est effective au 4 octobre 2018

Il est proposé d'être informé plus particulièrement sur certaines thématiques : EU Environment and Health Policy (réglementation européenne), Children's Environment and Health, Chemicals Policy (REACH, pesticides), cancers.

HEAL se propose de faire écho à nos actions à notre demande et de même d'être un relais « européen » pour des actions par nature européenne.

La campagne d'action « Nous voulons des coquelicots » : lancé le 12 septembre, l'appel de F. Nicolino dans Charlie Hebdo a pour but d'être rejoint par un maximum de citoyens ; des rassemblements ont eu lieu dans plusieurs villes ; à cette occasion, la revue Biocontact a publié un article de Pierre Michel Périnaud (à voir sur notre site).

Un RDV, en septembre à Bruxelles, a été proposé aux signataires de la pétition européenne des Triskalia dont fait partie l'AMLP, avec le commissaire européen à la santé, suite à l'inspection réalisée par ses experts en juin en Bretagne pour des constatations sur l'usage des pesticides dans l'agro-alimentaire breton.

La marche "vérité et justice pour la santé environnementale » dite Marche des cobayes s'est déroulée du 1<sup>er</sup> mai à Fos sur Mer au 30 juin à Paris avec débats et projection du film Les Sentinelles au départ et à l'arrivée, auxquels l'AMLP a été représentée par Jean François Delheume et Pierre Michel.

D'autres débats ont été organisés après la projection du film « Les Sentinelles », certains avec le réalisateur Pierre PEZERAT et la participation de l'AMLP (Rennes, Caen, Uzerche, La Réole,..).

L'action « cantines sans plastique » : à partir de 2025 , les cantines ne pourront plus servir de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique.

Des manifestations de soutien à l'agriculture biologique ont eu lieu début septembre. Pierre Michel a participé à celle de Limoges, partagé un pique-nique, et lu un message de soutien. Cécile Stratonovitch a participé à la manifestation à Toulouse.

En janvier, l'association EnVie-Santé, en Guadeloupe, co-signataire de l'appel de l'AMLP, attaque en justice la modification à la hausse des normes européennes pour le chlordécone, que l'Anses a malheureusement validée.

« En mai fais ce qu'il te plaît » donc l'AMLP a signé la pétition interdiction des néonicotinoïdes, la pétition « Stop glyphosate » initiée par Foodwatch, et Jean François a participé à la marche contre Monsanto à Rennes .

Cécile a représenté l'AMLP le 24 mars 2018, pour les Etats Généraux de l'Eau, à Toulouse

## **LES ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION**

Dans le contexte de demandes et questionnements des professionnels de santé, dans la continuité de la campagne « Perturbateurs Endocriniens » envers les femmes enceintes de 2016-17, dans un contexte médiatique de questionnement sur l'alimentation (Etats Généraux de l'Alimentation-EGA- et loi issue de ces EG), l'AMLP essaie de répondre à cette demande par plusieurs actions. D'abord des interventions sur les perturbateurs endocriniens (PE) ont été proposées au coup par coup aux professionnels de santé dont les médecins ; il est maintenant prévu une systématisation de proposition de formation dans le cadre de MGForm, avec une formation de formateurs pour animer des séminaires de formation, et un travail sur la préparation d'un MOOC (de l'anglais Massive Open Online Course = cours en ligne ouvert à tous ).

Des contacts ont été pris avec certaines URPS (Nouvelle Aquitaine, Occitanie..) pour envisager de travailler avec leur appui.

Jean Maclouf et Pierre-Michel sont intervenus dans le cadre de la Semaine des Alternatives aux pesticides à la faculté de médecine de Limoges.

Michel Nicolle a participé en septembre au colloque « Néonicotinoïdes et santé humaine-Symposium de la Task Force on Systemic Pesticides (TFSP) » à Paris à l'Assemblée Nationale et a établi des contacts avec des médecins japonais et une journaliste allemande pour un documentaire sur l'impact sur la santé.

Des interventions et formations auprès de divers professionnels de santé ont été assurées par Michel, Jean, Marie Pascual, et Jean-François, des présentations lors d'interventions auprès de mutuelles sur les thématiques « Enquête périnatalité et santé », « maladies professionnelles liées aux pesticides et prévention » .

Envers le grand public, les interventions dans les médias (TVB Toulouse, France Bleue Gironde, France 3 Limousin, RMC, BFM, Radio-Guadeloupe, Fréquence Médicale, Le Monde, Le Quotidien du Médecin.) ont été assurées principalement par Pierre Michel, Michel, Cécile, Jean François sur des thématiques variées, semaine des alternatives aux pesticides, chlordécone, néonicotinoïdes, glyphosate, maladie de Parkinson, indemnisation des victimes des pesticides. Celles dans des réunions publiques ont porté sur les pesticides, les perturbateurs endocriniens, l'alimentation biologique, l'iode, l'eau et ont été assurées par Jean, Cécile, Michel, Pierre Michel, Jean François, Brigitte Costa, Dominique Grevet .

## **LE TRAVAIL SUR LES MALADIES PROFESSIONNELLES**

En début d'année, les médecins de l'AMLP ont proposé d'apporter leur contribution à l'association Phyto-Victimes pour l'analyse médicale des dossiers confiés à l'association dans les buts suivants communs aux deux associations :

- rendre visibles les effets sur la santé des pesticides
- mieux connaître les maladies en lien avec l'exposition à ces produits
- obtenir leur prise en charge au titre des maladies professionnelles

Les premiers dossiers devraient porter sur les cas de cancers.

Pour l'instant, ce qui a été acté : les règles de pour transmission, utilisation et stockage des données, l'accord des patients pour l'étude de leur dossier, une proposition de fiche de relevé de données anonymisées, et une date de rencontre pour l'étude des premiers dossiers.

L'AMLPP a été représentée à l'AG de PhytoVictimes par Jean François qui a participé à la table ronde sur les maladies professionnelles des pesticides en mai.

Après la reconnaissance en maladie professionnelle d'un myélome multiple par la MSA du Vaucluse, une lettre commune avec AMSES (Association Médicale de Sauvegarde de l'Environnement et de la Santé aux Antilles) a été écrite à la COSMAP (Commission Supérieure des Maladies Professionnelles en Agriculture) , avec copie aux ministères de la santé et de l'agriculture, pour demander l'élargissement du tableau 59 du régime agricole ainsi que pour la création d'un tableau propre au cancer de la prostate en régime agricole. L'OMS ayant classé (CIM 10) en 2016 les Myélomes Multiples (C90) dans les Hémopathies lymphoïdes à cellules B matures, cette pathologie entre donc dans le **tableau N°59** des maladies professionnelles du régime agricole, au même titre que le lymphome.

Une présentation du travail de sociologues a été faite lors de l'AG à propos de la sous-déclaration des maladies professionnelles.

## **PARTICIPATION À GROUPES DE TRAVAIL ET INSTANCES**

Le contexte est le suivant : l'élaboration du PNSE (Plan National Santé Environnement), la loi alimentation, les autorisations de mise sur le marché des phytosanitaires, la surveillance des pesticides dans l'air, la protection des riverains d'épandage et la définition des zones de non-traitement. Diverses participations à des groupes de travail et instances sont en cours.

En avril le gouvernement a lancé le « plan national d'action sur les phytosanitaires et pour une agriculture moins dépendante » qui fait suite aux Etats Généraux de l'Alimentation et surtout au rapport IGAS concernant la mise en œuvre des promesses de campagne électorale sur la sortie des pesticides les plus dangereux (nous avons été auditionnés).

Le plan d'actions pour réduire la dépendance de l'agriculture aux produits phytopharmaceutiques s'articule autour de quatre priorités :

- Priorité n° 1 : diminuer rapidement l'utilisation des substances les plus préoccupantes pour la santé et l'environnement, dans le prolongement des recommandations du rapport inter-inspection de fin 2017 ;
- Priorité n° 2 : mieux connaître les impacts pour mieux informer et protéger la population et les professionnels et préserver l'environnement, avec un chapitre qui concerne les riverains :
- proposer une disposition législative permettant de prendre, par voie réglementaire (cadre national et arrêtés préfectoraux), des mesures de prévention de l'exposition des riverains aux produits phytopharmaceutiques (définition de zones non traitées pour l'utilisation de produits classés dangereux)

- informer les élus sur les possibilités d'agir en s'appuyant sur les plans locaux d'urbanisme-PLU, les schémas de cohérence territoriale- SCOT, les documents de planification territoriaux.
- Priorité n° 3 : amplifier la recherche-développement d'alternatives et la mise en œuvre de ces solutions par les agriculteurs ;
- Priorité n° 4 : renforcer le plan Ecophyto 2, améliorer sa gouvernance et son fonctionnement.

L'AMLP fait partie du groupe de travail 3 de la priorité 2 avec l'association ALLASSAC ONGF « protection des populations et de l'environnement » avec la présence de Pierre Michel et de Laurent Chevallier.

L'AMLP participe à l'étude cas-témoins, étude de sur-incidence de cancer pédiatrique en zone viticole, avec surveillance environnementale dont celle des pesticides dans l'air. Il y a une demande explicite de l'ANSES de compléter le tableau des substances à ajouter, substances actives (SA) pertinentes à prendre en compte pour l'étude d'exposition multi-sites chez les riverains de cultures agricoles : Joseph Mazé et Pierre Michel ont fait la proposition d'une liste de substances actives utilisées en viticulture.

L'AMLP participe au comité de suivi de l'étude GEOCAP agri, étude cas-témoins sur les cancers de l'enfant en zone viticole sur l'ensemble du territoire français (sauf DOM). Ce comité de suivi a aussi mission d'examiner la faisabilité d'une étude de biosurveillance (recherche de pesticides dans les urines et les cheveux de riverains et de témoins âgés de plus de 3 ans) associée à la recherche de contaminants environnementaux (dans l'air, poussières de maison). L'AMLP a, en particulier, formulé des remarques portant sur le choix des pesticides à retenir pour cette étude. Nous connaissons début 2019 si les délais sont tenus, le choix du scénario retenu pour l'étude de biosurveillance (le nombre de sujets inclus, la distance retenue pour vérifier la contamination des riverains, paramètres qui pèsent bien sûr sur les coûts...)

Pour mémoire cette recherche ANSES-INSERM-SPF a été obtenue par l'AMLP après 18 mois de discussions avec la DGS. Pierre Michel et Michel nous y représentent.

De nombreuses sollicitations auprès de l'ANSES ont été faites par Michel d'inclure le metam-sodium, C2 R2, dans la liste des pesticides à rechercher dans l'air. Ce produit vient d'être interdit, définitivement par l'Anses. L'AMLP demande à l'Anses de rendre publics les motifs de sa décision.

L'AMLP a reçu une invitation à la plate-forme AMM Phyto, « Plateforme de dialogue sur les produits phytosanitaires » à l'Anses, dont la première journée sera consacrée à la phytopharmacovigilance en février.

Dans le cadre du renouvellement de l'AMM d'un nombre important de substances actives par l'ANSES, qui cumule actuellement les fonctions d'évaluation et de décision politique, des courriers ont été envoyés par Michel à l'ANSES pour signifier notre désaccord sur la liste des substances actives renouvelées, pour constater l'absence de réponse à nos demandes d'information sur les co-formulants, et pour constater le non respect de la réglementation en ré-autorisant certaines substances.

Concernant la protection des riverains, en mai, le CIVB ( Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux), syndicat représentatif des vignerons bordelais nous avait invités : « Dans le cadre du plan pour accélérer la réduction de l'usage des pesticides signé entre l'Etat, la Région, la Chambre d'agriculture et le CIVB en 2016 qui a pour but :

- l'amélioration de la communication auprès du grand public (enjeux de la protection des cultures, solutions alternatives aux pesticides)

- la mise en place d'un dispositif de phytopharmacovigilance ».

La démarche à laquelle adhère l'AMLP est que toutes les associations concernées fassent partie de la concertation, et que la question des zones tampons soit à l'ordre du jour de ces discussions. Nous l'avons exprimé au CIVB ; curieusement celui-ci ne semble plus du tout pressé de nous réunir...

L'association, par la présence de Brigitte, a participé aux Etats Généraux de Prévention du Cancer organisés par la Ligue contre le Cancer sur le thème « cancer et environnement » où avaient été arrêtées comme actions : une amélioration de l'étiquetage et la création d'un site internet.

Dans le cadre du comité de suivi de la Charte des Pomiculteurs, il est fait le point suivant : les pomiculteurs acceptent les plantations de haies pour protéger les riverains ; 82% des adhérents de coopératives ont adhéré à la charte ; sur les 2000 hectares, 20% des pomiculteurs sont en bio ou en conversion ( 7% au niveau national) ; sur les nouvelles plantations de pommiers, 30 à 40 % des arbres sont tolérants à la tavelure ; sur les 60 produits encore utilisés, 27 sont PE ou CMR (10 seraient non utilisés). Les discussions bloquent sur la possibilité de se passer de ces produits, ce qui est pourtant inscrit dans la charte : mais nous ne sommes guère surpris. L'arboriculture conventionnelle ne peut donc pas se passer des CMR, au moins c'est clair. Seule solution pour en diminuer la consommation : la transition vers le Bio. Et là, la récente signature de la Charte par la Région Nouvelle Aquitaine offre l'opportunité de travailler sur des plateformes de livraison, les arboriculteurs se déclarant prêts à fournir de la pomme bio....Gros travail en perspective

Dans le cadre de l'élaboration du PNSE (Plan National Santé Environnement) Michel participe au groupe « formation, information et recherche en santé environnementale » depuis 2 ans. La déclinaison locale se fait en PRSE (Plan Régionale Santé Environnement), suivi principalement par Jean François en Bretagne. Michel, en Normandie, participe au groupe de travail "pesticides dans l'air", organisé par l'AASQUA (association agréée de surveillance de la qualité de l'air).

Toujours en mai, les Etats Généraux de la Santé au Travail ont été organisés par le collectif très militant "Ne plus perdre sa vie à la gagner". Il y a été présenté le travail et les objectifs de l'AMLP ( atelier sur les pesticides) par Marie.

Parmi les nombreuses interventions de l'association, citons :

- une question de Michel aux rédacteurs de Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire ( BEH) sur les puberté précoces
- la présentation d'un texte par Pierre Michel devant la Conférence Régionale Santé Autonomie (CRSA) de Nouvelle Aquitaine qui fait un audit d'associations, chercheurs ...
- l'audition de Jean François par le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) sur l'alimentation scolaire où il a proposé l'introduction de 50% d'aliments bio dans la restauration collective en cantines scolaire, en argumentant sur les bénéfices sanitaires : baisse de l'obésité et des surcharges pondérales et neuro-protection, compte tenu du constat du développement récent des troubles cognitifs chez les enfants (troubles de l'attention avec hyperactivité et troubles du spectre de l'autisme)